



**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement**

**Paris Musées**

**Séance du 17 octobre 2019**

**Objet : Rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour l'année 2020 par Paris Musées**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment L'article L 2312-1 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 des 19 et 20 juin 2012 créant l'établissement public Paris Musées, régie autonome personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ;

Vu la communication de la Directrice Générale de Paris Musées relative au rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour l'année 2020 par l'établissement public Paris Musées.

**Délibère :**

Article 1 : Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées a pris acte du rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour l'année 2020 par Paris Musées.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY